



Compte-rendu de la 3^{ème} réunion NAO

La direction nous fait une présentation des augmentations de grilles. Pour cette année 2024, elle a l'intention d'augmenter de manière significative les grilles suivantes :

- Impression
- CQP
- Maintenance
- Concepteur réalisateur graphique

La direction nous dit également qu'elle procèdera à d'autres augmentations « significatives » les 2 prochaines années sans pour autant être précise sur les montants qu'elle accordera. Le compte n'y est pas, car tous les services ne sont pas concernés. De plus, les salariés qui vont être rattrapés par ces augmentations de grilles, ne bénéficieront pas tous de la même augmentation individuelle. Il y'a des grilles comme opérateur polyvalent ou ouvrier de finition avec 12 euros d'écart entre les statuts. L'inflation est la même pour tous les salariés. Nous demandons une augmentation de salaire minimum garantie significative pour tous.

Augmentation de 200 euros et indexation des salaires sur l'inflation :

Non, sans surprise la direction refuse ce point arguant que cela augmenterait la masse salariale de 12 %. Ce qui lui est insupportable pour rester compétitifs ! En même temps que notre direction affronte la concurrence, nous continueront d'affronter les prix insupportables de l'énergie et des denrées alimentaires.

Passage automatique entre les statuts débutants, confirmés et experts au bout de 5 ans d'occupation du poste et différence significative entre les statuts :

La direction refuse ce point, elle est réticente à l'automatisme et préfère augmenter les salariés au mérite. Or aujourd'hui, ce sont ceux et celles qui gueulent le plus fort qui obtiennent gain de cause auprès de leur encadrement. Est-ce un principe équitable pour les salariés ?



Compte-rendu de la 3^{ème} réunion NAO

Prime panier pour les salariés du matin et de l'après-midi : Non, car légalement les salariés ne peuvent pas cumuler l'avantage du restaurant et le bénéfice d'une prime panier. De plus, cela entraînerait une diminution de la clientèle du restaurant et mettrait en péril son existence.

Pouvoir aller manger sur le temps de travail comme la maîtrise : Un arrangement historique existe entre les maîtrises et la direction. En effet, le passage des consignes les oblige à rester après leur journée, le fait de manger sur le temps de travail compense cette obligation. Sauf que notre question demeure, pourquoi les ouvriers n'auraient-ils pas le droit de se restaurer à une heure convenable ?

Badgeuse au niveau du sas filtrage OPS après les vestiaires ou restituer ce temps d'accès quotidien non rémunéré par du salaire, une prime ou des RC. Non, car l'entreprise estime qu'elle compense ce temps par le versement d'une prime d'habillement et que ce temps n'est pas du temps de travail effectif.

Egalité salariale femmes/hommes : D'après la direction, elle ne fait aucune discrimination et applique les mêmes grilles aux deux sexes. Toutefois, nous demandons un examen des évolutions salariales des femmes dans le collège agents de maîtrises.

Nous attendons de la direction qu'elle soit honnête avec elle-même. Elle nous propose au final que des miettes devant l'inflation galopante et la perte du pouvoir d'achat que chacun subit. Elle doit mettre la main au portefeuille pour que tous les salariés soient impliqués, et elle verra tourner les « feuilles à feuilles » de jour comme de nuit dans les ateliers.

Prochaine réunion : le lundi 12 février à 10h00.